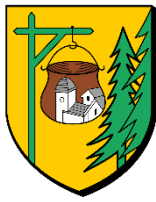


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURACommune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communes-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210111_03

Séance du 11 janvier 2021**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :

5 janvier 2021

Date d'affichage**du compte rendu :**

18 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Camille BARBAZ (procuration à Aurore BRULPORT), Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
des dépenses d'investissement avant le vote
du budget primitif 2021**

Lorsque que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Selon ce principe, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'autorisation suivante :

- Montant maximum total autorisé : 25 % de 491 282 € soit 122 820,50 €

Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020	RAR 2020	DM 2020	Total 2021
c/20	Immobilisations incorporelles	- €		1 000.00 €	1 000.00 €
c/204	Subventions d'équipement versées	46 500.00 €	39 300.00 €		85 800.00 €
c/21	Immobilisations corporelles	210 300.00 €	7 920.00 €		218 220.00 €
c/23	Immobilisations en cours	233 482.00 €			233 482.00 €
Total		490 282.00 €	47 220.00 €	1 000.00 €	

- Dépenses d'investissement autorisées par compte avant le vote du BP 2021 :

Compte	Intitulé	Montant
c/2111	Terrains nus	10 000 €
c/2117	Bois et forêts	20 000 €
c/21311	Hôtel de ville	3 000 €
c/21318	Autres bâtiment publics	40 000 €
c/2132	Immeubles de rapport	19 000 €
c/2152	Installations de voirie	10 000 €
c/21568	Autre matériel et outillage	5 000 €
c/2182	Matériel de transport	10 000 €
c/2184	Mobilier	5 000 €
		122 000 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE